

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

GIE NOFITEX

18 Rue Claude Bloch
Le Trifide
14050 CAEN CEDEX 4

V/REF :

N/REF : 2004 B 537 / 2004-A-3274

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 12/11/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-3274,

Acte S.S.P. en date du 11/11/2004

Projet de scission entre FIDORG WINDSOR, GROUPE FIDORG et SECOGEC

CONCERNANT LA SOCIETE

FIDHOLDING

Société à responsabilité limitée

18 Rue Claude Bloch

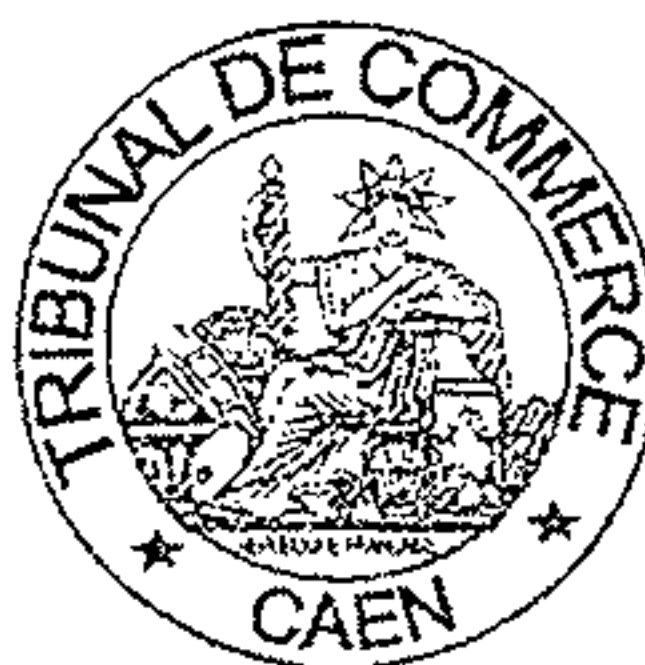
Le Trifide

14000 CAEN

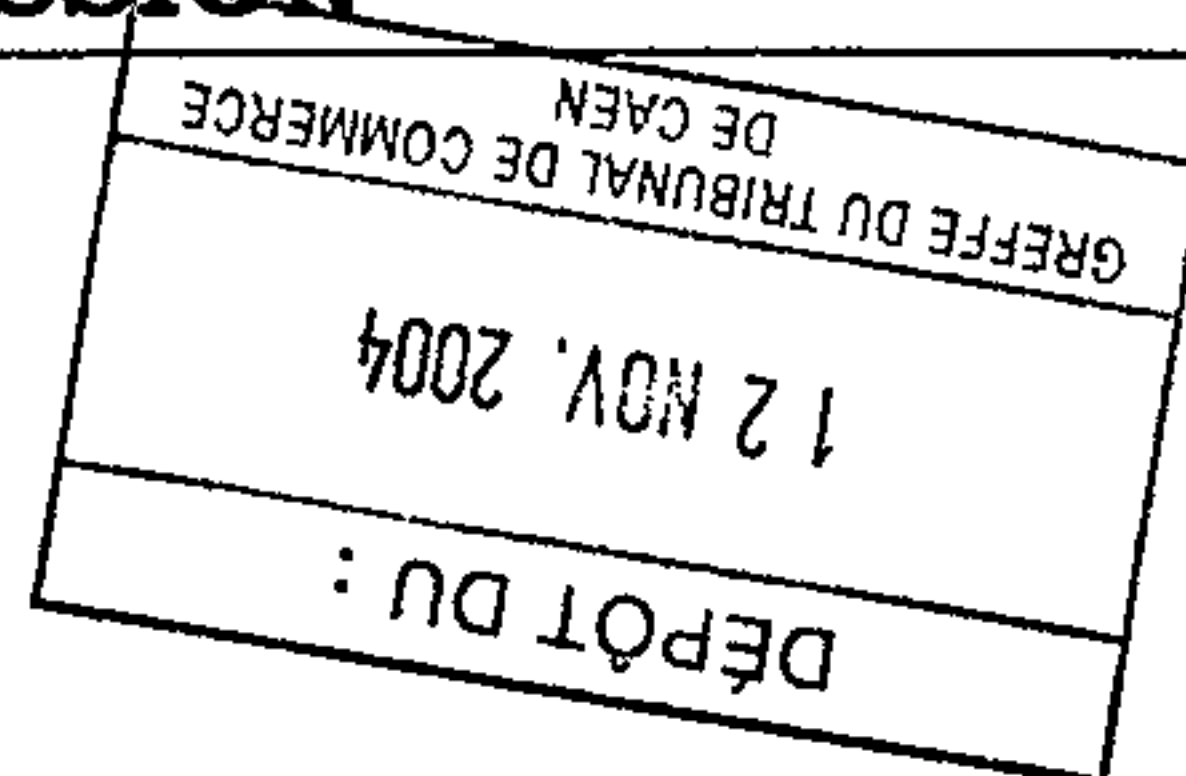
R.C.S. CAEN 478 557 671 (2004 B 537)

FAIT A CAEN LE 12/11/2004,

LE GREFFIER



PROJET DE SCISSION



LES SOUSSIGNES :

▪ **FIDORG WINDSOR**

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital de 2.183.850 €
Siège Social : Le Trifide, rue Claude Bloch - 14000 CAEN
RCS CAEN B 419 936 570
Représentée par Eric BATTEUR

▪ **GROUPE FIDORG**

Société à Responsabilité Limitée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 2 000 €
Siège social : 18 rue Claude Bloch – Le Trifide - 14000 CAEN
RCS CAEN B 478 557 671
Représentée par Eric BATTEUR

▪ **SECOGEC**

Société à Responsabilité Limitée
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Au capital de 1 000 €
Siège social : 18 rue Claude Bloch – Le Trifide - 14000 CAEN
RCS CAEN B 478 606 205
Représentée par Jean-Pascal THOREL

Préalablement au projet de scission, objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

1- La société FIDORG WINDSOR est une société française qui exerce une activité d'expertise comptable – commissariat aux comptes.
Elle a été constituée pour une durée de 99 ans, à compter du 26/08/1998.

Son capital est de 2 183 850 €, divisé en 218 385 actions de 10 € nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Au cours de l'acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa dénomination «FIDORG WINDSOR » ou par l'expression « la société scindée ».

2- La société GROUPE FIDORG est une société française qui a pour objet l'activité d'expertise comptable, commissariat aux comptes.
Elle a été constituée pour une durée de 50 ans.

Son capital actuel est de 2 000 €, divisé en 2000 parts de 1 € nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Au cours de l'acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa dénomination «Groupe FIDORG» ou par l'expression « la société bénéficiaire ».

3 La société SECOGEC est une société française qui a pour objet l'activité de d'expertise comptable, commissariat aux comptes.
Elle a été constituée pour une durée de 99 ans.

Son capital est de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ordinaires, convertibles ou échangeables, non plus que des certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Au cours de l'acte, ladite société sera désignée indifféremment par sa dénomination «SECOGEC» ou par l'expression « la société bénéficiaire ».

4- En vue de séparer deux entités économiques, les parties ont convenu de la scission de la société FIDORG WINDSOR, qui ferait apport aux sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC d'une branche d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

5- Les bases et les conditions de cette scission ont été arrêtées au vu des comptes des trois sociétés, arrêtés au 31 août 2004 pour la société FIDORG WINDSOR et 30 septembre 2004 pour les sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC.

Les comptes des sociétés seront approuvés par l'Assemblée Générale des sociétés préalablement à la décision de scission.

Sur la base de ces comptes, il a été procédé au recensement et à l'évaluation des éléments actifs et passifs compris dans chaque branche d'activité apportée par la société FIDORG WINDSOR et à l'évaluation de chacune des sociétés bénéficiaires à l'effet de déterminer :

- la valeur de l'actif transmis et du passif pris en charge au titre de l'apport de la branche d'activité effectué par la société FIDORG WINDSOR à la société GROUPE FIDORG ;
- la valeur de l'actif transmis et du passif pris en charge au titre de l'apport de la branche d'activité effectué par la société FIDORG WINDSOR à la société SECOGEC ;
- la valeur des actions de la société GROUPE FIDORG et de la société SECOGEC à attribuer aux actionnaires de la société FIDORG WINDSOR en rémunération des apports-scission.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI LE PROJET DE TRAITE DE SCISSION CI-APRES :

ARTICLE 1 - SCISSION

Les sociétés FIDORG WINDSOR, Groupe FIDORG et SECOGEC conviennent par les présentes de la scission de la société FIDORG WINDSOR par apport simultané à la société GROUPE FIDORG d'une branche d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes décrite ci-après, et à la société SECOGEC d'une branche d'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes décrite ci-après, selon les conditions et modalités ci-après exposées.

Ainsi, si la scission est réalisée, la société FIDORG WINDSOR sera dissoute de plein droit, sans liquidation, et le capital des sociétés Groupe FIDORG et SECOGEC sera augmenté.

ARTICLE 2 - DESIGNATION ET EVALUATION DES APPORTS

I- Apports de FIDORG WINDSOR à GROUPE FIDORG

Aux conditions ordinaires de droit et sous les conditions exposées ci-après, en particulier sous conditions suspensives et résolutoire, la société FIDORG WINDSOR fait apport-scission à la société GROUPE FIDORG de :

1- Désignation et valorisation des biens apportés

Les apports-scission sont valorisés à la valeur réelle pour l'ensemble des éléments d'actifs et passifs, la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs étant considéré comme représentative de la valeur réelle, à l'exception

toutefois du droit à présentation de clientèle qui a fait l'objet pour les présentes d'une revalorisation ainsi que des titres de participation FIDORG WINDSOR AUDIT le droit à présentation de clientèle de cette société ayant été évalué selon les mêmes principes que celui de FIDORG WINDSOR.

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble des éléments d'actif et de passif lié à l'établissement sis 45 rue Chaussée d'Antin à PARIS 75009 est affecté à la société GROUPE FIDORG.

1-1° Immobilisation

	Fidorg	
	VNC	Apport
Concessions Brevets et droits similaires	9 609	9 609
Fonds commercial	922 693	1 237 465
Total Immobilisation incorporelles	932 302	1 247 074
Installations techniques, materiel et outillages	536	536
Autres immobilisations corporelles	192 986	192 986
Total Immobilisation corporelles	193 521	193 521
Autres Participations	282 843	317 590
Autres Immobilisations financières	17 726	17 726
Total Immobilisations Financières	36 000	36 000
Total Actifs Immobilisés	336 570	371 316

1-2° Actif circulant

	Fidorg	
	VNC	Apport
Encours	198 613	198 613
Avances et acomptes versées sur commandes	0	0
Clients et comptes rattachés	977 878	977 878
Autres Créances	244 443	244 443
Valeurs Mobilières de Placements	281 377	281 377
Disponibilités	211 717	211 717
Charges constatées d'avances	38 393	38 393
Total Actif Circulant	1 952 420	1 952 420

2- Passif pris en charge

En contrepartie du présent apport, la société bénéficiaire prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société FIDORG WINDSOR, le passif de cette dernière rattaché à la branche d'activité apportée dont le montant dans les comptes au 31/08/2004 est ci-après indiquée.

	Fidorg	
	VNC	Apport
Provision pour risques et charges	214 037	214 037
Emprunts et dettes après établissement de crédit	68 094	68 094
Emprunts et dettes divers	27 917	27 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 020	350 020
Dettes fiscales et sociales	781 329	781 329
Dettes sur immobilisations	37 994	37 994
Autres dettes	1 568	85 012
Produits constatés d'avance	274 499	274 499
Passifs pris en charges	1 755 459	1 838 903

La société GROUPE FIDORG acquittera également l'intégralité du passif résultant de l'activité de FIDORG WINDSOR depuis la date d'effet de la scission, dans la mesure où ce passif se rapportera à la branche d'activité apportée. A cet égard, la société FIDORG WINDSOR s'engage à ne réaliser à compter du jour des présentes aucune disposition d'élément d'actif ou de création de passif autre que celles rendues nécessaires pour la gestion courante de la société.

La société GROUPE FIDORG prendra à sa charge 50% des frais, charges et impôts de toute nature occasionnés ou rendus exigibles du fait de l'apport-scission et de la dissolution.

Il est expressément convenu que la société GROUPE FIDORG ne sera tenue que de la partie du passif de la société FIDORG WINDSOR mise à sa charge, et ce sans solidarité avec la société SECOGEC pour le passif affecté à cette dernière.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

3- Récapitulation – Apport net

La valeur nette des biens apportés, après déduction du passif, s'élève ainsi à :

	Fidorg	
	VNC	Apport
Actif net apporté	3 329 664	3 764 331
Passifs pris en charges	1 755 459	1 838 903
Actif net apportés	1 574 205	1 925 428

4- Engagement hors bilan

- Cautionnement : Néant
- Garantie : Néant

II- Apports de FIDORG WINDSOR à SECOGEC

Aux conditions ordinaires de droit et sous les conditions exposées ci-après, en particulier sous conditions suspensives et résolutoire, la société FIDORG WINDSOR fait apport-scission à la société GROUPE FIDORG de :

1- Désignation des biens apportés

Les apports-scission sont valorisés à la valeur réelle pour l'ensemble des éléments d'actifs et passifs, la valeur nette comptable des éléments d'actifs et de passifs étant considérée comme représentative de la valeur réelle à l'exception toutefois du droit à présentation de clientèle qui a fait l'objet d'une revalorisation.

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble des éléments d'actif et de passif lié à l'établissement sis 9 Av du Coq à PARIS 75009 est affecté à la société SECOGEC.

1-1° Immobilisation

	Secogec	
	VNC	Apport
Concessions Brevets et droits similaires	12 365	12 365
Fonds commercial	930 122	1 500 052
Total Immobilisation incorporelles	942 487	1 512 416
Installations techniques, materiel et outillages	0	0
Autres immobilisations corporelles	93 986	93 986
Total Immobilisation corporelles	93 986	93 986
Autres Participations		
Autres Immobilisations financières	1 639	1 639
Total Immobilisations Financières	25 672	25 672
Total Actifs Immobilisés	27 311	27 311
	1 063 783	1 633 713

1-2° Actif circulant

	Secogec	
	VNC	Apport
Encours	418 908	418 908
Avances et acomptes versées sur commandes	5 487	5 487
Clients et comptes rattachés	1 310 300	1 310 300
Autres Créances	93 745	93 745
Valeurs Mobilières de Placements	84 562	84 562
Disponibilités	6 311	6 311
Charges constatées d'avances	38 140	38 140
Total Actif Circulant	1 957 452	1 957 452

2- Passif pris en charge

En contrepartie du présent apport, la société bénéficiaire prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société FIDORG WINDSOR, le passif de cette dernière rattaché à la branche d'activité apportée dont le montant dans les comptes au 31/08/2004 est ci-après indiquée.

	Secogec	
	VNC	Apport
Provision pour risques et charges	143 652	143 652
Emprunts et dettes après établissement de crédit	658 890	658 890
Emprunts et dettes divers	21 080	21 080
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 939	276 939
Dettes fiscales et sociales	770 228	770 228
Dettes sur immobilisations	5 942	5 942
Autres dettes	20 985	87 722
Produits constatés d'avance	86 371	86 371
Passifs pris en charges	1 984 086	2 050 823

Il est par ailleurs précisé que l'ensemble des éléments d'actifs et passifs lié à l'établissement sis 6 avenue du Coq à PARIS 75009 est affecté à la société SECOGEC.

La société SECOGEC acquittera également l'intégralité du passif résultant de l'activité de FIDORG WINDSOR depuis la date d'effet de la scission dans la mesure où ce passif se rapportera à la branche d'activité apportée. A cet égard, la société FIDORG WINDSOR s'engage à ne réaliser à compter du jour des présentes aucune disposition d'élément d'actif ou de création de passif autre que celles rendues nécessaires pour la gestion courante de la société.

La société SECOGEC prendra à sa charge 50% des frais, charges et impôts de toute nature occasionnés ou rendus exigibles du fait de l'apport-scission et de la dissolution.

Il est expressément convenu que la société SECOGEC ne sera tenue que de la partie du passif de la société FIDORG WINDSOR mise à sa charge et sans solidarité avec la société GROUPE FIDORG pour le passif affecté à cette dernière.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

3- Récapitulation – Apport net

	Secogec	
	VNC	Apport
Actif net apporté	3 021 235	3 591 165
Passifs pris en charges	1 984 086	2 050 823
Acttif net apportés	1 037 149	1 540 342

4- Engagement hors bilan

Cautionnement :

NANTISSEMENTS - FONDS

N°2004 / 000290
Date : 14/06/2004
Montant : 83 847,50 €
Bénéficiaire : Crédit Agricole CAEN
Acte sous seing privé du 08/06/2004

N°2004 / 000291
Date : 14/06/2004
Montant : 82 500 €
Bénéficiaire : Crédit Agricole CAEN
Acte sous seing privé du 08/06/2004

NANTISSEMENT OUTILLAGE ET MATERIEL

N°2000 / 0000006
Date : 03/02/2000
Montant : 182 938 euros
Bénéficiaire : BRED CAEN
Acte sous seing privé du 25/01/1990
Désignation : deux copieurs analogiques Toshiba livrés le 10/02/2000

ARTICLE 3 - PARITE ET REMUNERATION DES APPORTS

Il résulte des évaluations ci-dessus correspondant aux valeurs réelles des apports :

- que la valeur brute de l'apport de FIDORG WINDSOR à GROUPE FIDORG est de 3 764 331€, le passif pris en charge de 1 838 903 €, soit un apport net de 1 925 428 €.
- que la valeur brute de l'apport de FIDORG WINDSOR à SECOGEC est de 3 591 165 €, le passif pris en charge de 2 050 823 €, soit un apport net de 1 540 342 €.

La valeur de FIDORG WINDSOR est de 3 465 770 euros pour 218 385 actions soit une valeur de 15,87 euros par action.

La valeur de Groupe FIDORG est de 2 830 euros pour 2 000 parts soit 1.42 euros la part

La valeur de Groupe SECOGEC est de 1 000 euros pour 100 parts soit 10 euros la part.

Sur la base de ces éléments, la rémunération des apports scission a été conventionnellement arrêté entre toutes les parties à :

- Compte tenu de la parité théorique de 11.76 actions FIDORG WINDSOR pour une part de GROUPE FIDORG il devrait être effectué une émission de 1 360 399 parts de GROUPE FIDORG en rémunération des apports de FIDORG WINDSOR. Compte tenu des rompus, il sera procédé à une augmentation de capital de 1 360 397 parts.

- Compte tenu de la parité théorique de 1.587 actions FIDORG WINDSOR pour une part de SECOGEC il devrait une émission de 154 034 parts de SECOGEC en rémunération des apports de FIDORG WINDSOR. Compte tenu des rompus, il sera procédé à une augmentation de capital de 150 030 parts.

ARTICLE 4 - REMUNERATION DES APPORTS

1- Apports de FIDORG WINDSOR à GROUPE FIDORG

En rémunération de son apport, les actionnaires de FIDORG WINDSOR recevront 1 360 395 parts de 1.00€ chacune, entièrement libérées, à émettre par GROUPE FIDORG au titre d'augmentation de son capital, lequel sera ainsi porté de 2 000 € à 1 130 365 €. Lesdites actions seront attribuées aux actionnaires de FIDORG WINDSOR à raison de 11.176 actions de GROUPE FIDORG pour 1 actions de FIDORG WINDSOR.

Les actionnaires de FIDORG WINDSOR devront faire leur affaire personnelle de tous rompus éventuels.

Ces actions seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du premier septembre 2004.

La différence entre la valeur nette de l'apport (1 925 428 €) et le montant nominal des actions créées en rémunération de cet apport (1 361 397 €), soit 565 031 €, sera portée au bilan de la société GROUPE FIDORG à un compte « prime d'apport » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

2- Apports de FIDORG WINDSOR à SECOGEC

En rémunération de son apport, les actionnaires de FIDORG WINDSOR recevront 154 030 parts de 10 € chacune, entièrement libérées, à émettre par SECOGEC au titre d'augmentation de son capital, lequel sera ainsi porté de 1 000 € à 1 540 030 €. Lesdites parts seront attribuées aux actionnaires de FIDORG WINDSOR à raison de 1.587 actions de SECOGEC pour 1 actions FIDORG WINDSOR.

Les actionnaires de FIDORG WINDSOR devront faire leur affaire personnelle de tous rompus éventuels.

Ces actions seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du premier septembre 2004.

La différence entre la valeur nette de l'apport (1 540 341 €) et le montant nominal des actions créées en rémunération de cet apport (1 540 300 €), soit 41 €, sera portée au bilan de la société SECOGEC à un compte « prime d'apport » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

ARTICLE 5 - PROPRIETE - JOUISSANCE

Les sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC seront respectivement propriétaires des biens apportés à compter de la réalisation définitive de la scission ; elles en auront la jouissance à compter rétroactivement du premier septembre 2004.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société scindée depuis cette date seront considérées comme ayant été accomplies pour le compte des sociétés bénéficiaires qui les reprendront dans leurs états financiers.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS RELATIVES AU DROIT A PRESENTATION DE CLIENTELE

La société FIDORG WINDSOR déclare :

- que la partie de ce droit à présentation apportée lui appartient pour lui avoir été apportée par fusion absorption des sociétés FIDORG (RCS CAEN B 780 705 754) et SECOGEC WINDSOR (RCS CAEN B 693 820201) par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 août 1999.
- que le fonds n'est grevé d'aucun privilège ou nantissement, ainsi qu'il résulte des certificats ci-annexés ; à l'exception d'un nantissement sur fonds de commerce au bénéfice du Crédit Agricole pour 83 847 € qui sera repris avec l'accord préalable de l'organisme prêteur par la société SECOGEC.
- que les livres de comptabilité de la société FIDORG WINDSOR ont été visés par les sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC et ont fait l'objet d'un inventaire contradictoire, dont un exemplaire a été remis à chacune d'elles.

ARTICLE 7 - CHARGES ET CONDITIONS

Les sociétés bénéficiaires prendront, chacune en ce qui la concerne, les biens apportés dans l'état où la société scindée les détient sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit ; elles seront purement et simplement substituées à cet égard dans tous ses droits et obligations.

Elles seront tenues à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la société scindée serait tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu.

D'une manière générale, elles seront débitrices des créanciers de la société scindée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Elles poursuivront tous les contrats de travail conclus par la société scindée afférents à la branche d'activité concernée et en assumeront toutes les conséquences, en application de l'article L.122-12 du Code du Travail. A cet

effet, il a été établi en annexe la liste du personnel affecté à chacune des sociétés bénéficiaires.

Il est expressément convenu que chaque société bénéficiaire prendra à sa charge les éventuels contentieux ou indemnités de toutes natures réclamés par les salariés qui lui sont affectés en cas de contestation par l'un d'entre eux de son affectation.

Elles feront leur affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elles feront également leur affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

Elles supporteront et acquitteront, à compter de la date de réalisation définitive de la scission, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation ; elles reprendront notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société scindée, vis-à-vis de l'Administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

Elles seront subrogées purement et simplement, chacune pour la branche d'activité qui la concerne, dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la scission, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la société scindée. *A cet effet, il a été établi en annexe la liste des contrats, marchés, engagements affectés à chacune des sociétés bénéficiaires.*

Chacune des sociétés bénéficiaires s'engage à souscrire pour l'exercice de son activité une assurance responsabilité professionnelle conforme aux garanties accordées actuellement à la société FIDORG WINDSOR.

Elles auront, après la réalisation définitive de la scission, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la société scindée, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions, étant convenu que toutes décisions à cet égard devront être prises par accord commun par les sociétés bénéficiaires.

Elle poursuivra tous contrats, conventions et engagements quelconques passés par la société FIDORG WINDSOR relativement à la branche apportée, notamment avec l'administration, son personnel et ses fournisseurs et sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations de FIDORG WINDSOR à cet égard.

La société GROUPE FIDORG reprendra l'ensemble des droits et obligations liés aux baux commerciaux consenties pour les locaux sis 18 rue Claude Bloch à Caen ainsi que 45 rue Chaussée d'Antin à Paris.

La société SECOGEC reprendra l'ensemble des droits et obligations liés aux baux commerciaux consenties pour les locaux sis Avenue du coq à Paris.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS DIVERSES

La société FIDORG WINDSOR déclare se désister purement et simplement de tout privilège pouvant lui profiter sur les biens apportés en garantie des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire. En conséquence, elle renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit de ce chef.

Elle s'engage à apporter aux sociétés bénéficiaires tous les concours nécessaires en vue d'assurer la transmission des biens apportés. Si l'accomplissement des formalités venait à révéler l'existence d'inscription, elle s'engage à en rapporter main-levée dans le mois de la notification qui lui serait faite de ces inscriptions.

ARTICLE 9 - DISSOLUTION DE FIDORG WINDSOR

La société FIDORG WINDSOR sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du fait et au jour de la réalisation définitive de la scission.

Les actions créées pour rémunérer les apports-scission seront directement attribuées aux actionnaires de la société FIDORG WINDSOR selon les modalités ci-dessus.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS FISCAUX

A/ Impôt sur les sociétés

Les sociétés soussignées, déclarent vouloir soumettre la présente scission au régime fiscal prévu à l'article 210 A du Code général des impôts, en application de l'agrément fiscal, visé à l'article 209 B-3 du Code général des impôts, à obtenir, étant rappelé que l'obtention de cet agrément fiscal constitue une condition résolutoire de la présente scission.

En conséquence, les sociétés bénéficiaires de la scission s'engagent à respecter les prescriptions des dispositions et de l'agrément fiscal susvisés, et notamment, chacune à raison de la branche d'activité reçue, à :

- reprendre à leur passif les provisions dont l'imposition a été différée chez la société scindée, ainsi que la réserve spéciale où cette société a, le cas échéant, porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit prévu par l'article 219 I-a du Code général des impôts ;
- se substituer à la société scindée pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur

qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société scindée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- réintégrer dans leurs bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la scission lors de l'apport des biens amortissables.

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société scindée ; à défaut comprendre dans leurs résultats de l'exercice de scission, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société scindée ;

- joindre à leur déclaration de résultat l'état de suivi des plus-values prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts et l'état de propriété de leurs titres prévu à l'article 54 septies III du même code et à tenir le registre de suivi des plus-values prévu à l'article 54 septies II du même code.

Les actionnaires de la société scindée s'engagent à conserver les titres des sociétés bénéficiaires de la scission reçus dans les conditions fixées par l'agrément fiscal à obtenir.

B/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent que les biens immobiliers transférés dans le cadre de la présente scission n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 257-7° du Code général des impôts.

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, les sociétés bénéficiaires de la scission s'engagent à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code général des impôts, auxquelles la société scindée aurait dû procéder si elle avait poursuivi son activité (Doctrine administrative 3 D-1411, n° 73 du 2 novembre 1996).

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, les sociétés bénéficiaires de la scission s'engagent à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la société scindée avait poursuivi son activité (Doctrine administrative 3 D-1411, n° 70 du 2 novembre 1996).

Les sociétés bénéficiaires de la scission adresseront au service des impôts dont elles dépendent, une déclaration en double exemplaire dans laquelle elles mentionneront d'une part, l'engagement qu'elles prennent de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue la société scindée, et d'autre part, de soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement.

Le cas échéant, la société scindée transfèrera à chaque société bénéficiaire de la scission, la créance qu'elle détient sur le Trésor en application de l'article 271 A-3 du Code général des impôts. Les parties à l'opération de scission

adresseront au service des impôts dont ils relèvent les éléments justificatifs prévus par la doctrine administrative 3 D-1226 n° 37 et 38, 2 novembre 1996.

C/ Droits d'enregistrement

La scission, intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 817 du Code général des impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 230 euros.

D/ Reprise par les sociétés bénéficiaires des apports des plus values en report d'imposition

Désignation des biens	Valeur comptable nette	Valeur fiscale	Valeur d'apport
Fonds commercial	1 852 815	263 369	2 737 517
FIDORG	922 693	83 900	1 237 465
SECOGEC	930 122	179 469	1 500 052

ARTICLE 11 - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent projet de traité de scission est conclu sous les conditions suspensives de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des trois sociétés participantes :

- celle de la société FIDORG WINDSOR approuvant ledit apport-scission et prononçant sa dissolution anticipée, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la scission ;
- celle des sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC approuvant ledit apport-scission et décidant l'augmentation de son capital dans les conditions ci-dessus exposées.

La scission sera réalisée à l'issue de la dernière en date desdites assemblées générales.

A défaut de cette réalisation avant le 25 décembre 2004, le présent projet sera considéré comme nul et non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 12 - CONDITION RESOLUTOIRE

Ainsi qu'il est exposé à l'article 11 ci avant la scission, objet des présentes, est convenue à titre de condition déterminante de la volonté des parties en considération de l'obtention d'un agrément fiscal permettant notamment de bénéficier du régime fiscal prévu à l'article 210 A du CGI.

En conséquence, en cas de non obtention au 30 juin 2005 de l'agrément fiscal comme précisé ci-avant, la scission de la société FIDORG WINDSOR sera résolue de plein droit et les sociétés, dont la société FIDORG WINDSOR, seront conformément à l'article 1183 du Code Civil remises au même état que si la scission n'avait pas existé, celle-ci étant caduque.

ARTICLE 13 - GARANTIES DES APPORTS

Il a été convenu que les actionnaires de la société FIDORG WINDSOR au jour des présentes se porteront personnellement garants vis-à-vis des sociétés bénéficiaires des apports effectués. A ce titre, il sera établi un acte de garantie d'apports entre les actionnaires détenteurs ce jour des actions de la société FIDORG WINDSOR et les sociétés bénéficiaires.

ARTICLE 14 - FRAIS - ELECTION DE DOMICILE

Les frais, droits et honoraires auxquels donneront lieu les apports et les augmentations de capital résultant de la présente convention seront supportés respectivement pour moitié par chacune des sociétés.

Chacune des sociétés GROUPE FIDORG et SECOGEC supportera également, en ce qui la concerne, la part d'impôt sur les sociétés due sur les bénéfices réalisés au titre du dernier exercice, non encore taxés, et correspondant à la branche d'activité reçue par elle.

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, chacune des parties fait élection de domicile en son siège social.

ARTICLE 15 - FORMALITES

Pour faire les dépôts, publications, significations, notifications et généralement toutes les formalités prescrites par la loi ou qui apparaîtraient nécessaires ou utiles, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'une copie du présent acte.

A Caen
Le 11/11/04
En 6 originaux

FIDORG WINDSOR
Représentée par

Eric BATTEN

GROUPE FIDORG
Représentée par

Eric BATTEN

SECOGEC

Représentée par

Marie-France THORÉ



LISTE DES ANNEXES

1. Comptes FIDORG WINDSOR
2. Tableau récapitulatif des apports à GROUPE FIDORG et SECOGEC
3. Etat des nantissements et privilèges
4. Liste des contrats, marchés et engagements
5. Baux commerciaux repris
6. Modalités d'évaluation des éléments incorporels
7. Liste des salariés
8. Acte de garantie des apports

Annexe 1 - Compte FIDORG WINDSOR au 31 août 2004

b

8

N° 10937 * 06

Formulaire obligatoire article 69 A
du code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SA FIDORG WINDSOR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Le Trifide 18 Rue Claude Bloch 14050 CAEN CEDEX 4 Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 41993657000011 Code APE 741C

					Exercice N clos le. 31082004		N-1 31082003				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de recherche et développement *	AD		AE						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	110 469	AG	88 496	21 973	38 510			
		Fonds commercial (1)	AH	1 852 815	AI		1 852 815	1 852 815			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			457			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 999	AS	2 463	535	719			
		Autres immobilisations corporelles	AT	840 411	AU	553 440	286 971	336 999			
		Immobilisations en cours	AV		AW			4 204			
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU	302 208	CV		302 208	302 270			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières*	BH	61 671	BI		61 671	60 872			
	TOTAL (II)			BJ	3 170 575	BK	644 399	2 526 175	2 596 847		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
En cours de production de biens			BN		BO						
En cours de production de services			BP	634 330	BQ	16 810	617 520	396 034			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS						
Marchandises			BT		BU						
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 487	BW		5 487	18 954			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 558 108	BY	269 930	2 288 177	2 802 197			
		Autres créances (3)	BZ	338 187	CA		338 187	229 990			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	365 939	CE		365 939	170 489			
		Disponibilités	CF	218 027	CG		218 027	167 679			
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	76 532	CI		76 532	116 618			
	TOTAL (III)	CJ	4 196 612	CK	286 740	3 909 871	3 901 966				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN									
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 367 188	IA	931 140	6 436 047	6 498 813				
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an			CR		
Clause de réserve de propriété :			Immobilisations :			Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10167 * 08

du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SA FIDORG WINDSOR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue	FD	biens *	FE	FF	
			services *	FH	FI	8 232 021
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 232 021	FK	FL	8 257 277
	Production stockée*				FM	231 405
	Production immobilisée*				FN	(96 363)
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	293 144
	Autres produits (1) (11)				FQ	14 962
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	8 771 535
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 379 508
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	281 456
	Salaires et traitements*				FY	3 736 443
	Charges sociales (10)				FZ	1 825 668
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	174 791
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	91 138
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	109 541
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8 598 548
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	172 986
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	115 308
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	228
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	4 242
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	5 566
	Total des produits financiers (V)				GP	5 795
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	8 682
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	29 629
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	38 311
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(32 516)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	255 778

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

CEGID SA

N° 10947 * 06
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA FIDORG WINDSOR

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 4 955	10 261	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 8 800	1 254	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 15 208	113 573	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 28 964	125 089	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 4 089	1 250	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 140 782	39 596	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 144 872	40 847	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (115 908)	84 241	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	43 975	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 44 235	146 581	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 8 921 603	8 584 284	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 8 825 968	8 324 972	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 95 634	259 312	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 3 050	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 4 717	4 717
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1 111 988	111 352	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
SORTIES D'IMMOBILISAT°		4 089	2 300	
DOTATIONS IFC		18 486		
RENTREES S/ CREANCES AMORTIES			8 390	
PROV POUR RISQUES		122 297	15 208	
VENTE MATERIEL CE			16	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGUL ALLEGEMENT AUBRY			1 240	
SCI DU COQ HARDY			1 037	
DIVERS			773	

Annexe 2 - Tableau récapitulatif des apports à GROUPE FIDORG et SECOGEC

Bilan d'apport hors FDC et FWA

bilanfw-scission 10-11-04

	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
205000 LOGICIELS CAEN	71 427.67	63 778.87	7 648.80			71 427.67	63 778.87	7 648.80
205001 LOGICIELS PARIS MM	150.26	0.00	0.00	150.26		150.26	150.26	0.00
205007 LOGICIELS PARIS ANG	38 891.46	0.00	0.00		38 891.46	38 891.46	0.00	38 891.46
280500 AMORT. LOGIC. CAEN	-60 555.85	-54 170.02	-6 385.83			-60 555.85	-54 170.02	-6 385.83
280501 AMORT LOGICIELS PARIS MM	-150.26	0.00	0.00	-150.26		-150.26	-150.26	0.00
280507 AMORT LOGICIELS PARIS ANG	-27 789.92	0.00	0.00		-27 789.92	-27 789.92	0.00	-27 789.92
Concessions, brevets	21 973.36	9 608.85	1 262.97	0.00	11 101.54	21 973.36	9 608.85	12 364.51
207000 FONDS COMMERCIAL CAEN	1 852 815.04	0.00	0.00	0.00	0.00	1 852 815.04	1 237 465.02	1 500 051.98
207007 FDS COMMERCIAL PARIS ANG	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00
Ecart de réévaluation								
Fonds commercial	1 852 815.04	0.00	0.00	0.00	0.00	1 852 815.04	1 237 465.02	1 500 051.98
208000 AUTRES IMMOBILIS. INCORP. CAEN	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00
Autres immob. incorp/av. acpt.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
215000 MATERIEL & OUTILLAGE CAEN	2 079.63	2 079.63	0.00	0.00	0.00	2 079.63	2 079.63	0.00
215001 MAT & OUTILLAGE PARIS MM	919.73	0.00	0.00	919.73	0.00	919.73	919.73	0.00
281500 AMORT. MAT & OUTILLAGE CAEN	-2 079.59	-2 079.59	0.00	0.00	0.00	-2 079.59	-2 079.59	0.00
281501 AMORT MAT OUTILL	-384.25	0.00	0.00	-384.25	0.00	-384.25	-384.25	0.00
Inst. techn. mat. et out. indust.	535.52	0.04	0.00	535.48	0.00	535.52	535.52	0.00
218100 INSTAL/AGENC. DIVERS CAEN	66 529.77	66 529.77	0.00	0.00	0.00	66 529.77	66 529.77	0.00
218101 AG AMENAG INSTAL PARIS MM	10 911.80	0.00	0.00	10 911.80	0.00	10 911.80	10 911.80	0.00
218104 AGENC AMEN INST TRIFIDE 4	71 656.10	67 590.40	4 065.70	0.00	0.00	71 656.10	67 590.40	4 065.70
218107 A.A.I. PARIS ANG	39 495.73	0.00	0.00		39 495.73	39 495.73	0.00	39 495.73
218110 AILE TRIFIDE 6 ET 7	83 145.15	83 145.15	0.00	0.00	0.00	83 145.15	83 145.15	0.00
218200 MAT. TRANSPORT CAEN	34 486.69	34 486.69	0.00	0.00	0.00	34 486.69	34 486.69	0.00
218300 MAT BUREAU & INFO CAEN	272 470.96	209 566.82	62 904.14	0.00	0.00	272 470.96	209 566.82	62 904.14
218301 MAT BUREAU & INFO PARIS MM	25 210.90	0.00	0.00	25 210.90	0.00	25 210.90	25 210.90	0.00
218307 MAT BUREAU INFO PARIS ANG	106 208.63	0.00	0.00	0.00	106 208.63	106 208.63	0.00	106 208.63
218400 MOBILIER CAEN	93 699.76	50 616.93	43 082.83	0.00	0.00	93 699.76	50 616.93	43 082.83
218401 MOBILIER PARIS MM	8 474.60	0.00	0.00	8 474.60	0.00	8 474.60	8 474.60	0.00
218407 MOBILIER PARIS ANG	28 121.72	0.00	0.00	0.00	28 121.72	28 121.72	0.00	28 121.72
281810 AMORT. AG. CONS. DIV. CAEN	-50 183.67	-50 183.67	0.00	0.00	0.00	-50 183.67	-50 183.67	0.00
281811 AMORT. AAI TRIFIDE 6 & 7	-47 654.75	-47 654.75	0.00	0.00	0.00	-47 654.75	-47 654.75	0.00
281814 AMORT. AAI TRIFIDE 4	-11 315.42	-10 673.40	-642.02	0.00	0.00	-11 315.42	-10 673.40	-642.02
281817 AMORT. AAI PARIS ANG	-20 444.40	0.00	0.00	0.00	-20 444.40	-20 444.40	0.00	-20 444.40
281818 AMORT. AAI PARIS MM	-1 953.17	0.00	0.00	-1 953.17	0.00	-1 953.17	-1 953.17	0.00
281820 AMORT. MAT. DE TRANSP. CAEN	-33 653.71	-33 653.71	0.00	0.00	0.00	-33 653.71	-33 653.71	0.00
281830 AMORT. MAT. BUR & INFO CAEN	-208 275.49	-162 264.21	-46 011.28	0.00	0.00	-208 275.49	-162 264.21	-46 011.28
281831 AM. MAT. BUR & INFO PARIS MM	-19 997.44	0.00	0.00	-19 997.44	0.00	-19 997.44	-19 997.44	0.00
281837 AM. MAT. BUR & INFO PARIS ANG	-91 953.85	0.00	0.00	0.00	-91 953.85	-91 953.85	0.00	-91 953.85
281840 AMORT. MOBILIER CAEN	-50 621.29	-35 563.87	-15 057.42	0.00	0.00	-50 621.29	-35 563.87	-15 057.42
281841 AMORT. MOBILIER PARIS MM	-1 602.94	0.00	0.00	-1 602.94	0.00	-1 602.94	-1 602.94	0.00
281847 AMORT. MOBILIER PARIS ANG	-15 783.94	0.00	0.00	0.00	-15 783.94	-15 783.94	0.00	-15 783.94

	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
Autres immobilisations corp.	286 971.74	171 942.15	48 341.95	21 043.75	45 643.89	286 971.74	192 985.90	93 985.84
231000 IMMO EN COURS - CAEN	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00
231007 IMMO EN COURS - PARIS	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00
Immob. en cours / av. acptes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
260999 TITRES PARTICIPATION FWA	282 843.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	317 589.96	0.00
261000 TITRES PARTICIPATION CAEN	19 365.23	17 726.40	1 638.83	0.00	0.00	19 365.23	17 726.40	1 638.83
Participations & créances rat	302 208.23	17 726.40	1 638.83	0.00	0.00	19 365.23	335 316.36	1 638.83
275000 DEPOTS & CAUTIONS CAEN	28 369.71	23 881.27	4 488.44			28 369.71	23 881.27	4 488.44
275001 DEPOTS CAUTIONS PARIS MM	12 118.86	0.00	0.00	12 118.86		12 118.86	12 118.86	0.00
275007 DEPOTS CAUTIONS PARIS ANG	21 183.40	0.00	0.00		21 183.40	21 183.40	0.00	21 183.40
Autres immobilisations financ	61 671.97	23 881.27	4 488.44	12 118.86	21 183.40	61 671.97	36 000.13	25 671.84
Total Immobilisation	2 526 175.86	223 158.71	55 732.19	33 698.09	77 928.83	390 517.82	1 811 911.78	1 633 713.00
340000 PRESTAT SERVICES EN COURS	387 698.00	170 107.00	217 591.00			387 698.00	170 107.00	217 591.00
340007 EN COURS	212 720.00	0.00	0.00		212 720.00	212 720.00	0.00	212 720.00
340008 EN COURS MM	33 912.60	0.00	0.00	33 912.60		33 912.60	33 912.60	0.00
394500 PROV DEP EN COURS PRESTAT	-10 274.00	-4 508.00	-5 766.00			-10 274.00	-4 508.00	-5 766.00
394507 PROV DEP EN COURS PARIS A	-5 637.00	0.00	0.00		-5 637.00	-5 637.00	0.00	-5 637.00
394508 PROV DEP EN COURS PARIS M	-899.00	0.00	0.00	-899.00		-899.00	-899.00	0.00
En cours de product. de serv.	617 520.60	166 599.00	211 825.00	33 013.60	207 083.00	617 520.60	198 612.60	418 908.00
Créances								
411000 CLIENTS	2 213 978.81	723 587.08	755 370.88	151 415.90	583 604.95	2 213 978.81	875 002.98	1 338 975.83
413090 EFFET A RECEVOIR 050904 E	70 293.11	57 807.12	12 485.99	0.00	0.00	70 293.11	57 807.12	12 485.99
413100 EFFET A RECEVOIR 051004 E	10 864.10	0.00	10 864.10	0.00	0.00	10 864.10	0.00	10 864.10
416100 CLIENTS DOUTEUX CAEN	84 479.97	13 011.38	71 468.59			84 479.97	13 011.38	71 468.59
416107 CLIENTS DOUTEUX PARIS	4 499.09	0.00	0.00	0.00	4 499.07	4 499.07	0.00	4 499.07
418100 CLIENTS FACT. A ETABLIR	120 568.31	106 867.42	13 700.89			120 568.31	106 867.42	13 700.89
418107 FACT A ETABLIR PARIS	53 425.08	0.00	0.00	25 515.25	27 909.83	53 425.08	25 515.25	27 909.83
491000 PROV DEPRE CLIENTS	-213 021.88	-68 886.44	-144 135.44			-213 021.88	-68 886.44	-144 135.44
491007 PROV CLIENTS DOUTEUX PARI	-56 908.71	0.00	0.00	-31 439.64	-25 469.09	-56 908.73	-31 439.64	-25 469.09
Clients et comptes rattachés	2 288 177.88	832 386.56	719 755.01	145 491.51	590 544.76	2 288 177.84	977 878.07	1 310 299.77
409800 FOURNIS RRR A OBTENIR	828.03	215.00	613.03			828.03	215.00	613.03
409807 AVOIR A RECEVOIR PARIS	8 730.67	0.00	0.00	0.00	8 730.67	8 730.67	0.00	8 730.67
Fournisseurs débiteurs	9 558.70	215.00	613.03	0.00	8 730.67	9 558.70	215.00	9 343.70
421100 NETS NEGATIFS CAEN	21.43	21.43	0.00	0.00	0.00	21.43	21.43	0.00
421107 NETS NEGATIFS PARIS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
438700 ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR	1 344.54	1 292.88	51.66			1 344.54	1 292.88	51.66
438707 RBST CPAM A RECEVOIR	6 844.34	0.00	0.00	6 576.00	268.34	6 844.34	6 576.00	268.34
Personnel	8 210.31	1 314.31	51.66	6 576.00	268.34	8 210.31	7 890.31	320.00
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	62 509.00	34 379.95	28 129.05	0.00	0.00	62 509.00	34 379.95	28 129.05
Etat impôts sur bénéfices	62 509.00	34 379.95	28 129.05	0.00	0.00	62 509.00	34 379.95	28 129.05
445620 TVA DEDUCT.S/IMMO.	6 956.42	2 367.62	4 588.80	0.00	0.00	6 956.42	2 367.62	4 588.80
445661 TVA DEDUCT.S/ACHATS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
445663 TVA RECUP APRES RG CAEN	20 323.96	8 708.19	11 615.77	0.00	0.00	20 323.96	8 708.19	11 615.77
445665 TVA DEDUCTIBLE / ABS	5 902.35	0.00	0.00	89.77	5 812.58	5 902.35	89.77	5 812.58
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	46 470.68	32 345.12	14 125.56	0.00	0.00	46 470.68	32 345.12	14 125.56
445867 TVA FACT NON PARV PARIS	22 923.58	0.00	0.00	9 943.77	12 979.81	22 923.58	9 943.77	12 979.81
445895 TVA A REGULARISER	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Etat taxes sur chif.affair.	102 576.99	43 420.93	30 330.13	10 033.54	18 792.39	102 576.99	53 454.47	49 122.52
455006 C/C SCI LA LENTILLE	132 066.32	132 066.32	0.00	0.00	0.00	132 066.32	132 066.32	0.00
467000 DEBITEURS CREDIT DIVERS	2 764.03	1 446.69	1 317.34	0.00	0.00	2 764.03	1 446.69	1 317.34
467013 FIDORG WINDSOR AUDIT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
467105 FID AUDIT	4 003.24	4 003.24	0.00	0.00	0.00	4 003.24	4 003.24	0.00
468701 PRODUITS A RECEVOIR	16 498.73	10 986.70	5 512.03	0.00	0.00	16 498.73	10 986.70	5 512.03
468707 DES CRED DIVERS AV COQ	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres créances	155 332.32	148 502.95	6 829.37	0.00	0.00	155 332.32	148 502.95	6 829.37
409107 ACOMPTE FOURNISSEURS PARI	5 487.10	0.00	0.00	0.00	5 487.10	5 487.10	0.00	5 487.10
Avances & apptes versés s/com	5 487.10	0.00	0.00	0.00	5 487.10	5 487.10	0.00	5 487.10
503000 VAL.MOBILIERES PLACEMENT	365 939.00	281 377.00	84 562.00	0.00	0.00	365 939.00	281 377.00	84 562.00
Valeurs mobilières de placem.	365 939.00	281 377.00	84 562.00	0.00	0.00	365 939.00	281 377.00	84 562.00
512001 CCF CAEN	244.85	0.00	244.85	0.00	0.00	244.85	0.00	244.85
512003 CREDIT LYONNAIS CAEN	28 878.86	28 878.86	0.00	0.00	0.00	28 878.86	28 878.86	0.00
512005 BRED CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
512006 SOCIETE GENERALE MM	72 615.90	0.00	0.00	72 615.90	0.00	72 615.90	72 615.90	0.00
512007 CREDIT LYONNAIS CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
512013 CREDIT AGRICOLE CAEN	6 003.03	0.00	6 003.03	0.00	0.00	6 003.03	0.00	6 003.03
512020 SOCIETE GENERALE CAEN	110 147.92	110 147.92	0.00	0.00	0.00	110 147.92	110 147.92	0.00
512027 CREDIT AGRICOLE ANG E	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
530000 CAISSE	43.87	43.87	0.00	0.00	0.00	43.87	43.87	0.00
530001 CAISSE N° 2 CAEN	8.10	0.00	8.10	0.00	0.00	8.10	0.00	8.10
530007 CAISSE PARIS ANG	30.07	0.00	0.00	30.07	0.00	30.07	30.07	0.00
530008 CAISSE PARIS MM	54.77	0.00	0.00	0.00	54.77	54.77	0.00	54.77
Disponibilités	218 027.37	139 070.65	6 255.98	72 645.97	54.77	218 027.37	211 716.62	6 310.75
486000 CHARGES CONSTAT D'AVANCE	58 783.85	30 558.03	28 225.82	0.00	0.00	58 783.85	30 558.03	28 225.82
486007 CHARGES CONSTATEES AVANC	17 748.73	0.00	0.00	7 834.53	9 914.20	17 748.73	7 834.53	9 914.20

	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
Charges constatées d'avance	76 532.58	30 558.03	28 225.82	7 834.53	9 914.20	76 532.58	38 392.56	38 140.02
Total	3 909 871.85	1 676 824.38	1 116 577.05	275 595.15	840 875.23	3 909 871.81	1 952 419.53	1 957 452.28
TOTAL ACTIF	6 436 047.71	1 899 983.09	1 172 309.24	309 293.24	918 804.06	4 300 389.63	3 764 331.31	3 591 165.28
DETAIL BILAN PASSIF	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
158000 PROV POUR RISQUES & CHARG	304 258.47	196 349.27	107 909.20	0.00	0.00	304 258.47	196 349.27	107 909.20
158007 PROVISION R&C PARIS	53 430.53			17 687.95	35 742.58	53 430.53	17 687.95	35 742.58
Provisions pour charges	357 689.00	196 349.27	107 909.20	17 687.95	35 742.58	357 689.00	214 037.22	143 651.78
* DETTES								
164137 EMPT BRED 152449.02E CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
164139 EMPT BRED 54816.46E CAEN	132 824.19	0.00	132 824.19	0.00	0.00	132 824.19	0.00	132 824.19
164144 EMPT CA 91469.41E CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
164150 EMPT SG 45000E CAEN	28 947.93	28 947.93	0.00	0.00	0.00	28 947.93	28 947.93	0.00
164174 EMPT SG 33538.78E PARIS	1 013.62	0.00	0.00	1 013.62	0.00	1 013.62	1 013.62	0.00
164175 EMPT SG 28500E PARIS	20 956.27	0.00	0.00	20 956.27	0.00	20 956.27	20 956.27	0.00
164407 EMPT SG 35KE PARIS	5 164.70	0.00	0.00	5 164.70	0.00	5 164.70	5 164.70	0.00
164408 EMPT SG 45KE PARIS	12 011.88	0.00	0.00	12 011.88	0.00	12 011.88	12 011.88	0.00
164409 PRET CA 42KE PARIS	22 800.64	0.00	0.00	0.00	22 800.64	22 800.64	0.00	22 800.64
164410 BRED CAEN EMPTUNT 50 KE	31 176.00	0.00	31 176.00	0.00	0.00	31 176.00	0.00	31 176.00
164411 EMPTUNT BRED 50KE 856983	47 985.69	0.00	47 985.69	0.00	0.00	47 985.69	0.00	47 985.69
164412 EMPTUNT BRED 200KE 858504	200 000.00	0.00	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00	0.00	200 000.00
Emprunts	502 880.92	28 947.93	411 985.88	39 146.47	22 800.64	502 880.92	68 094.40	434 786.52
512005 BRED CAEN	38 754.43	0.00	38 754.43	0.00	0.00	38 754.43	0.00	38 754.43
512027 CREDIT AGRICOLE ANG E	185 349.04	0.00	0.00	0.00	185 349.04	185 349.04	0.00	185 349.04
Découvert, concours bancaires	224 103.47	0.00	38 754.43	0.00	185 349.04	224 103.47	0.00	224 103.47
168800 INTERETS COURUS	1 391.70	0.00	1 391.70	0.00	0.00	1 391.70	0.00	1 391.70
Divers	1 391.70	0.00	1 391.70	0.00	0.00	1 391.70	0.00	1 391.70
455000 C/COURANT G. GOGIBU	6 767.07	6 767.07	0.00	0.00	0.00	6 767.07	6 767.07	0.00
455001 C/COURANT M. KORAL	4 647.21	4 647.21	0.00	0.00	0.00	4 647.21	4 647.21	0.00
455002 C/COURANT JY DUPUY	4 998.68	4 998.68	0.00	0.00	0.00	4 998.68	4 998.68	0.00
455003 C/COURANT M. MARETTE	5 915.68	0.00	0.00	5 915.68	0.00	5 915.68	5 915.68	0.00
455004 C/COURANT E. BATTEUR	3 515.88	3 515.88	0.00	0.00	0.00	3 515.88	3 515.88	0.00
455173 C/COURANT A. PREEL	4 738.03	0.00	4 738.03	0.00	0.00	4 738.03	0.00	4 738.03
455176 C/COURANT JP THOREL	5 952.58	0.00	5 952.58	0.00	0.00	5 952.58	0.00	5 952.58
455177 C/COURANT C. BESNIER	5 680.18	0.00	5 680.18	0.00	0.00	5 680.18	0.00	5 680.18
455178 C/COURANT A. GENUYT	1 534.31	0.00	0.00	0.00	1 534.31	1 534.31	0.00	1 534.31

	Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
455179 C/COURANT M.LE ROUX	1.38	1.38	0.00	0.00	0.00	1.38	1.38	0.00
455180 C/COURANT C.DEVEDEAU-HES	1.38	0.00	1.38	0.00	0.00	1.38	0.00	1.38
455181 C/COURANT CH. CLAUSE	1.38	0.00	1.38	0.00	0.00	1.38	0.00	1.38
455182 C/COURANT J.BURETTE	1.38	1.38	0.00	0.00	0.00	1.38	1.38	0.00
455183 C/COURANT KAIT OUDIA	31.54	0.00	0.00	31.54	0.00	31.54	31.54	0.00
455185 C/COURANT A.BURETTE	0.69	0.00	0.69	0.00	0.00	0.69	0.00	0.69
455800 INTERETS COURUS CAEN	3 115.33	1 672.15	1 443.18	0.00	0.00	3 115.33	1 672.15	1 443.18
455807 INTERETS COURUS PARIS	702.93	0.00	0.00	365.88	337.05	702.93	365.88	337.05
Associés	47 605.63	21 603.75	17 817.42	6 313.10	1 871.36	47 605.63	27 916.85	19 688.78
401000 FOURNISSEURS	209 074.37	90 940.78	81 743.24	921.77	35 468.58	209 074.37	91 862.55	117 211.82
408100 FOURN FACT NON PARV CAEN	288 946.96	197 474.61	91 472.61	0.00	0.00	288 947.22	197 474.61	91 472.61
408107 FOURN FACT NON PARV PARIS	128 937.93	0.00	0.00	60 683.03	68 254.92	128 937.95	60 683.03	68 254.92
Dettes fournisseurs/cpts rat.	626 959.26	288 415.39	173 215.85	61 604.80	103 723.50	626 959.54	350 020.19	276 939.35
421000 REMUNERATIONS DUES CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
421007 REMUNERATIONS DUES PARIS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
428200 PROV CONGES A PAYER CAEN	115 572.31	66 389.29	49 183.02	0.00	0.00	115 572.31	66 389.29	49 183.02
428207 PROV CONGES PAYES PARIS	89 570.66	0.00	0.00	17 135.02	72 435.64	89 570.66	17 135.02	72 435.64
428400 PARTICIPATION SAL CAEN	2 904.21	1 510.19	1 394.02	0.00	0.00	2 904.21	1 510.19	1 394.02
428407 PARTICIPATION SAL PARIS	3 246.78	0.00	0.00	1 565.05	1 681.73	3 246.78	1 565.05	1 681.73
428600 AUTRES CHARGES PERS A PAYER	179 080.00	134 991.37	44 088.33	0.00	0.00	179 079.70	134 991.37	44 088.33
428607 PERSONNEL-CH A PAYER ANG	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
428608 PERSONNEL CH A PAYER MM	19 630.00	0.00	0.00	19 630.00	0.00	19 630.00	19 630.00	0.00
428610 PROV DEPLCTS	6 400.51	3 512.54	2 887.97	0.00	0.00	6 400.51	3 512.54	2 887.97
428617 PERSONNEL- NDF A PAYER	90.65	0.00	0.00	0.00	90.65	90.65	0.00	90.65
Personnel	416 495.12	206 403.39	97 553.34	38 330.07	74 208.02	416 494.82	244 733.46	171 761.36
431000 URSSAF CAEN	105 962.08	51 921.07	54 041.01	0.00	0.00	105 962.08	51 921.07	54 041.01
431007 URSSAF PARIS	26 789.46	0.00	0.00	4 236.49	22 553.00	26 789.49	4 236.49	22 553.00
437200 CAISSE RETRAITE SALARIES	108 403.76	58 690.77	49 712.99	0.00	0.00	108 403.76	58 690.77	49 712.99
437207 CAISSE RETRAITE	27 809.28	0.00	0.00	13 882.74	13 926.54	27 809.28	13 882.74	13 926.54
437300 ASSEDIC	10 500.14	5 478.51	5 021.63	0.00	0.00	10 500.14	5 478.51	5 021.63
437307 ASSEDIC	6 570.00	0.00	0.00	3 449.00	3 121.00	6 570.00	3 449.00	3 121.00
437800 AUTRES CAISSES CAEN	5 031.43	2 352.03	2 679.40	0.00	0.00	5 031.43	2 352.03	2 679.40
437807 AUTRES CAISSES PARIS	2 276.00	0.00	0.00	623.60	1 652.40	2 276.00	623.60	1 652.40
438200 ORG SOC CH/CONGES PAYES	60 814.15	34 926.08	25 888.07	0.00	0.00	60 814.15	34 926.08	25 888.07
438207 PROV CH SOC/CONGES PAYES	47 132.08	0.00	0.00	9 016.45	38 115.63	47 132.08	9 016.45	38 115.63
438600 ORG SOC CHARGES A PAYER	7 999.64	4 341.81	3 657.83	0.00	0.00	7 999.64	4 341.81	3 657.83
438607 PERSONNEL - CH A PAYER	1 112.64	0.00	0.00	680.64	432.00	1 112.64	680.64	432.00
438610 PROV PRIMES CAEN	75 660.00	59 908.00	15 752.00	0.00	0.00	75 660.00	59 908.00	15 752.00
438617 PROV PRIMES PARIS ANG	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
438618 PROV PRIMES PARIS MM	8 599.00	0.00	0.00	8 599.00	0.00	8 599.00	8 599.00	0.00
Organismes sociaux	494 659.66	217 618.27	156 752.93	40 487.92	79 800.57	494 659.69	258 106.19	236 553.50
444000 ETAT IMPOTS SIBENEFICES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

		Total	CAEN1	CAEN2	ANTIN	COQ	Total	FIDORG	SECOGEC
	.Etat impôte sur bénéfices	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
445510	TVA A DECAISSER	130 295.00	45 822.97	56 366.23	17 184.66	10 921.50	130 295.36	63 007.63	67 287.73
445710	TVA COLLECTEE 20.6	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
445711	TVA collectée 19.6	374 707.44	124 855.42	133 622.89	23 797.79	92 431.34	374 707.44	148 653.21	226 054.23
445870	TVA SIFACT A ETABLIR	18 847.67	17 513.39	1 334.29	0.00	0.00	18 847.68	17 513.39	1 334.29
445877	TVA SUR FRES & AV A ETABL	8 062.22	0.00	0.00	3 488.43	4 573.85	8 062.28	3 488.43	4 573.85
445880	TVA SUR AVOIR A REC CAEN	94.08	0.00	94.08	0.00	0.00	94.08	0.00	94.08
445887	TVA SUR AVOIR A REC PARIS E	1 430.78	0.00	0.00	0.00	1 430.78	1 430.78	0.00	1 430.78
445890	TVA SUR PROD A REC CAEN	2 593.76	1 800.50	793.26	0.00	0.00	2 593.76	1 800.50	793.26
445895	TVA A REGULARISER	25 035.96	8 342.18	8 927.97	1 590.04	6 175.77	25 035.96	9 932.22	15 103.74
445897	TVA SUR PROD A REC PARIS	110.05	0.00	0.00	0.00	110.05	110.05	0.00	110.05
	.Etat taxes sur chif. affair.	561 176.96	198 334.45	201 138.73	46 060.92	115 643.29	561 177.39	244 395.37	316 782.02
448600	ETAT AUTRES CH. A PAYER	50 963.18	25 965.03	24 998.15	0.00	0.00	50 963.18	25 965.03	24 998.15
448607	ETAT-C.A.P. PARIS	28 261.40	0.00	0.00	8 128.88	20 132.52	28 261.40	8 128.88	20 132.52
	.Autres dettes fiscal.& soc.	79 224.58	25 965.03	24 998.15	8 128.88	20 132.52	79 224.58	34 093.91	45 130.67
404000	FRS D'IMMOBILISATIONS	43 936.17	37 994.44	5 941.73	0.00	0.00	43 936.17	37 994.44	5 941.73
	Dettes/immob.et cptes rattac.	43 936.17	37 994.44	5 941.73	0.00	0.00	43 936.17	37 994.44	5 941.73
411000	CLIENTS	12 091.17	862.73	554.56	705.54	9 968.90	12 091.73	1 568.27	10 523.46
419800	CLTS AVOIRS A ETABLIR	5 559.01	0.00	5 559.01	0.00	0.00	5 559.01	0.00	5 559.01
419807	CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	4 229.06	0.00	0.00	0.00	4 229.06	4 229.06	0.00	4 229.06
467000	DEBITEURS CREDIT DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	83 421.00	66 737.00
467007	DEB ET CRED DIVERS PARIS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	23.12	0.00
467014	BARZEN	673.00	0.00	673.00	0.00	0.00	673.00	0.00	673.00
467910	COMPTE LIAISON ANG - CAEN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
468708	DEB CRED DIVERS ANTIN	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Autres dettes	22 552.24	862.73	6 786.57	705.54	14 197.96	22 552.80	85 012.39	87 721.53
487000	PROD CONSTATES D'AVANCE	326 802.00	240 431.00	86 371.00	0.00	0.00	326 802.00	240 431.00	86 371.00
487007	POTS CONSTATES AVANCE PAR	34 067.59	0.00	0.00	34 067.59	0.00	34 067.59	34 067.59	0.00
	Produits constatés d'avance	360 869.59	240 431.00	86 371.00	34 067.59	0.00	360 869.59	274 498.59	86 371.00
	Total Passif pris en charge	3 739 544.30	1 462 925.66	1 330 616.92	292 533.24	653 469.48	3 739 545.30	1 838 903.02	2 050 823.40
	ACTIF NET APORTE							1 926 428.29	1 540 341.87

NANTISSEMENTS – FONDS

N°2004 / 000290
Date : 14/06/2004
Montant : 83 847,50 €
Bénéficiaire : Crédit Agricole CAEN
Acte sous seing privé du 08/06/2004

N°2004 / 000291
Date : 14/06/2004
Montant : 82 500 €
Bénéficiaire : Crédit Agricole CAEN
Acte sous seing privé du 08/06/2004

NANTISSEMENT OUTILLAGE ET MATERIEL

N°2000 / 0000006
Date : 03/02/2000
Montant : 1 200 000 F
Bénéficiaire : BRED CAEN
Acte sous seing privé du 25/01/1990
Désignation : deux copieurs analogiques Toshiba livrés le 10/02/2000

CREDIT BAIL

N°2001 / 001237
Date : 28/08/2001
Bail - Banque Populaire
Photocopieur XEROX DC 432 ST
Liste des salariés

Annexe 4 - Liste des contrats, marchés et engagements

NOM DU MATERIEL	Type	NOM FOURNISSEUR	Valeur matériel	Prix HT location	Durée location		Contrat de maintenance	Affectation
					Début	Fin		
Copieur Xerox 432 ST Pro n° 2142831071 6ème étage	CBM	Bat Maténet	17 965,94	393,15/mois	10/07/01	10/06/05	Maintenance Xerox	GROUPEB
Copieur Xerox DC 1632 5ème étage	LOC	Xerox		1410,00 /T/m	22/05/2003	21/05/2008	Maintenance Xerox	GROUPEA
Machine à affranchir VB 006267	LOC	Sécap	1 608,03	630,70 /an	27/07/2003	26/07/2004		GROUPEA
Balance électronique pour machine à affranchir	LOC	Sécap		426,32/an	25/07/2003	24/07/2004		GROUPEA
Location entrain installation téléphonique (autocom Alcatel)	LOC	Genke location	26 141,00	1692,99/T/m	15/07/2002	01/01/2008		GROUPEA
Location Téléphonie poste Alcatel 4ème	LOC	Genke location	9 515,00	585,12/T/m	24/03/03	01/07/2008		GROUPEB
Location Carte APA4 + 3 Passerelles + 3 postes	LOC	Genke location	9 514,15	575,40/T/m	19/12/2003	01/04/2009		GROUPEA
Location fonds d'archives	LOC	CGAO		2514,10/an	01/01/2003	31/12/2003		GROUPEB
Els - 3 Fontaines eau (53,758 € HT par mois)	LOC	Els		161,27/mois	28/06/03	27/06/2004		GROUPEA
Copieur Toshiba 4560 FLX 913891 4ème étage	MAINT	Vassard OMB	0,01029 la copie		Kt 20 000 copies 205,73€			GROUPEB
Copieur Toshiba 4560 FLX 913805 7ème étage	MAINT	Vassard OMB	0,01029 la copie		Kt 10 000 copies 102,86€			GROUPEA
Copieur Toshiba DP6570 LJ912965 5ème étage - Secrétariat	MAINT	Vassard OMB	0,01029 la copie		Kt 50 000 copies 514,31€			GROUPEA
Copieur Xerox 432 ST Pro n° 2142831071 6ème étage	MAINT	Xerox	forfait 497,35 €/T/m pour 42 000 copies				Créa-Bat	GROUPEB
Copieur Xerox n° 230 DC 5ème étage - Social	MAINT	Xerox	forfait 270,00€/T/m pour 21 000 copies					GROUPEA
Copieur Xerox DC 1632 5ème étage	MAINT	Xerox	Couleur : 0,10000€/copie (Noir & blanc : 0,0084€/copie)				Location	GROUPEA
4ème étage	NETT	La Conquérante	304,94€ / mois					GROUPEB
5ème étage	NETT	La Conquérante	976,75€ / mois	Soit 2 193,87€ / mois				GROUPEA
6e - 7e étage	NETT	La Conquérante	912,18€ / mois					GROUPEA
Contrat CAP 082720000-10	INFO	CCMX	263,10€/ mois					GROUPEA
CCMX Novaxer/Scanbank/lotus notes	INFO							GROUPEA
Assistance Antivirus Norton 082720000-11	INFO	CCMX	50,80€ / mois					GROUPEA
Contrat CAP Logo II 082720000-12	INFO	CCMX	176,75€ / mois					GROUPEA
Contrat n° 3632 assistance logiciels Capd & n° 10033234 MCC	INFO	CEGID	2121,03 € par trimestre					GROUPEB
Contrat n° 715518 - maintenance matériels	INFO	CEGID	608,41 € par trimestre					GROUPEB
Contrat assistance 0102775 / 00 MCC	INFO	CEGID	253,80€ / an					GROUPEA
Assistance pour EOI TVA n° 1006738	INFO	CEGID	0,00					GROUPEA
Contrat assistance VENTURE EXPERT	INFO	TDA	145,90 € par an					GROUPEA
Contrat assistance WINEHAGE Pro Calcul des exécutés	INFO	TDA	610,00€ / mois					GROUPEA
Abonnement internet	TEL	Altitude Telecom	22,87€ / mois	Abont monoposte DuVRNIS 64K				GROUPEA
Hébergement HDD	TEL	Altitude Telecom	22,87€ / an	Abont annuel domaine 01/03/2004-28/02/2005				GROUPEA
VPN	TEL	3 Telecom	275,00€ / mois	Abont mensuel BM Débit. abt 256 K. Parle vous: INTERNET				GROUPEA
VPN	TEL	3 Telecom	588,00€ / mois					GROUPEA
Wanadoo	TEL	Wanadoo	69,90€ / mois	Abont mensuel extense PRO 1024/256				GROUPEA
Wanadoo	TEL	Wanadoo	29,18€ / mois	Abont mensuel Wanadoo extense				GROUPEA
France Telecom	TEL	FT	22,86€ / 2 mois	Transpac Usage complement ATLAS 400 comple				GROUPEA
France Telecom	TEL	FT	33,60€ / 2 mois	02 31 06 09 27 Contrat Professionnel Présence				GROUPEA
France Telecom	TEL	FT	28,20€ / 2 mois	02 31 44 86 81				GROUPEA
Contrat téléphone fixe	TEL	FT	3226,90€ / 2 mois	abonnement	930,90€/2mois	02 31 46 23 23 (standard) & 02 31		GROUPEA
Contrat téléphone fixe	TEL	FT		+communications	2296,00€/2mois	Formule globale Forfait ProPME		GROUPEA
Telephone portable	TEL	Orange	6,27€ / mois	MX	06 07 06 22 43	A résilier en 06/2004 (attente date anniversaire)		GROUPEA
Telephone portable	TEL	Orange	6,27€ / mois	JYD	06 80 05 39 72			GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Alan PREEI		06 22 59 28 07		GROUPEB
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	J-Pascal THOREL		06 22 98 36 58		GROUPEB
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	J-Yves DUPUY		06 22 59 26 63		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Eric BATTEUR		06 22 59 30 13		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Michel KORAL		06 22 76 63 06		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Charal BESNIER		06 22 59 30 15		GROUPEB
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Gérard GOGIBU		06 22 96 39 94		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Manuel LEROUX		06 22 76 63 07		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Christophe DEVEDEAU		06 22 59 30 20		GROUPEB
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	P-Yves DESLANDES		06 15 77 01 76		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Erk BOUTANT		06 17 76 49 06		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Kahna et souda		06 22 20 52 30		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Malek BEKHOUICHE		06 22 20 52 31		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Isabelle AUBRY		06 22 20 52 33		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Antoine DAURIAC		06 22 20 52 39		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Sophie CHARDON		06 22 20 52 51		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Antoine DAURIAC		06 03 63 10 47		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Passerelle Paris		06 13 63 62 24		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Mr XX		06 13 63 64 49	résiliation	
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Mr XX		06 13 63 65 03	résiliation	
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Damen CHARRIER		06 82 11 67 55		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 13		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 22		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 46		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 56		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 59		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	VODAFONE CARD		06 13 71 66 64		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Passerelle Paris		06 13 71 66 76		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Passerelle Paris		06 13 71 69 04		GROUPEA
Telephone portable	TEL	SFR	facture mensuelle : abont + communicat	Passerelle Paris		06 13 71 69 36		GROUPEA

Annexe 5 - Baux commerciaux repris

A handwritten signature, possibly 'D', located in the bottom left corner of the page.A handwritten signature, possibly 'S', located in the bottom right corner of the page.

BAUX

f

Bail commercial de courte durée entre : (1er août 2004 - 31 août 2005)	SCI TRIFIDE 4 et FIDORG-WINDSOR	locaux à usage de bureaux situés au 3 emplacements de parking 5 emplacements de parking locaux à usage de bureaux situés au 2 emplacements de parking 2 emplacements de parking	4ème étage sous-sol surface 4ème étage sous-sol surface	CAEN le TRIFIDE CAEN le TRIFIDE	N° des lots 65 et 66 150-151-152 192-193-194-195-196 64 154-155 190-191	superficie 194 m² 96 m²	loyer mensuel 2 098,07 €
Bail commercial entre : (1er janvier 2002 - 31 décembre 2010)	SCI TRIFIDE 5 et FIDORG-WINDSOR	locaux à usage de bureaux situés au archives 9 emplacements de parking 15 emplacements de parking	5ème étage sous-sol sous-sol surface	CAEN le TRIFIDE	69 à 74 34 à 39 125 à 131, 159, 160 168 à 173 et 222 à 230	600 m²	loyer annuel initial 50 308,00 €
Bail commercial entre : (12 février 1999 - 12 février 2008)	SCI TRIFIDE 7 et FIDORG-WINDSOR	locaux à usage de bureaux situés au archives 12 emplacements de parking 11 emplacements de parking	6ème étage 7ème étage sous-sol sous-sol surface	CAEN le TRIFIDE	75-76-77 78 9-13-14 101 à 103, 105 à 109 et 161 à 164 165 à 167 et 174 à 181	572 m²	loyer annuel initial 290 000 Fr
Bail commercial entre : (1er novembre 1998 - 30 octobre 2007)	SCI du COQ et FIDORG-WINDSOR	locaux à usage de bureaux situés au	3ème étage 5ème étage	PARIS 6 avenue du Coq	127 134	100 m²	loyer annuel initial 200 000 Fr
Bail commercial entre : (1er septembre 1997 - 31 août 2006)	SEDIP et FIDORG-WINDSOR	locaux à usage de bureaux situés au	3ème étage cave	PARIS 6 avenue du Coq	22 24	203 m² 35 m²	loyer annuel initial 260 000 Fr



Annexe 6 - Modalités d'évaluation des éléments incorporels

Annexe 5	Total	FIDORG	SECOGEC
Valeur FIDORG WINDSOR	3 465 770	1 925 428	1 540 342
Nombre de titre	218 385	121 325	97 060
		55.56%	44.44%
Valeur des titres	15.87 €		
Actif net FW au 31/08/2004	2 696 479		
Distribution 2004	-150 158		
Situation nette FW corrigée	2 546 321		
Situation nette FWA	201 428		
Valeur des titres FWA	-282 843		
Fonds Propres Corrigés (a)	2 464 906		
VNC clientèle FWA	1 852 815		
VNC clientèle FWA	121 883		
VNC clientèle (b)	1 974 698		
SN hors FdC (c=a-b)	490 208		
Total Fonds Propres avant FDC	490 208		
Valorisation FW	3 465 770		
Clientèle Globale	2 975 562	1 475 510	1 500 052
Clientèle affectée FW	2 737 517	1 237 465	1 500 052
Clientèle affectée FWA	238 045	238 045	

Annexe 7 - Liste des salariés



Liste du personnel pour affectation

Etablissement	Nom	Prénom	Contrat	ETP	Date d'ancienneté	Emploi Bulletin de salaire	Groupe	Société d'affectation	FIDORG ETP	SECOGEC ETP
Antin	AIMLON	MATHIEU	CDI	1	20/09/2004	Assistant confirmé	Antin	FIDORG	1	
Antin	ALOKPO	AINA	CDI	1	15/09/2003	Apprenti	Antin	FIDORG	1	
Antin	AUBRY	ISABELLE	CDI	1	01/09/2003	Cadre	Antin	FIDORG	1	
Antin	BEKHOUCHE	MALEK	CDI	1	01/10/2003	Employé	Antin	FIDORG	1	
Antin	CHARDON	SOPHIE	CDI	0.8	12/02/1996	Cadre	Antin	FIDORG	0.8	
Antin	GONCALVEZ	MAUD	CDI	1	04/11/2002	Assistant	Antin	FIDORG	1	
Antin	HASNAT	YACOUBI	CDI	0.11	23/11/2002	Femme de ménage	Antin	FIDORG	0.11	
Antin	HUGO	ANNE	CDI	1	12/11/1997	Cadre	Antin	FIDORG	1	
Antin	LATRECHE	ERIC	CDI	1	03/02/2003	Assistant	Antin	FIDORG	1	
Antin	TEBAOUI	NAILA	CDI	1	26/11/2002	Secrétaire	Antin	FIDORG	1	
Caen	BAPTISTE	NATHALIE	CDI	1	05/10/1995	Assistant	Social	FIDORG	1	
Caen	BEAU	JEAN SEBASTIEN	CDI	1	10/01/2000	assistant principal	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	BOULAY	CHRISTOPHE	CDI	1	05/11/2001	Assistant confirmé	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	BOUTANT	ERIK	CDI	1	01/01/2000	cadre	Social	FIDORG	1	
Caen	CAILLAUD	DANIELLE	CDI	0.8	14/10/1991	Employé	Cleraux	FIDORG	0.8	
Caen	CHAMPIN	ALEXANDRE	CDI	1	01/10/2004	Assistant confirmé	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	CHARETON	CHRISTOPHE	CDI	1	06/11/2002	Assistant principal large autonomie	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	CHARPENTIER	SYLVIE	CDI	1	11/09/1989	Employé confirmé	James/Ouchene	FIDORG	1	
Caen	CLERAUX	MARIE AGNES	CDI	1	19/08/1974	cadre	Cleraux	FIDORG	1	
Caen	COLLET	SYLVIE	CDI	0.92	22/02/1990	Employé principal	Secrétariat	FIDORG	0.92	
Caen	DALMONT	OLIVIER	CDI	1	01/09/1992	cadre confirmé	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	DAVOINE	SOPHIE	CDI	0	13/09/2004	Technicien paye	Social	FIDORG	0	
Caen	DESLANDES	PIERRE YVES	CDI	1	06/12/1999	assistant confirmé	Informatique	FIDORG	1	
Caen	DICESARE	SYLVIE	CDI	1	17/09/1979	assistant confirmé	Cleraux	FIDORG	1	
Caen	DORE	INGRID	CDI	1	05/11/2001	Assistant	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	GILLOT	ANNE-MARIE	CDI	1	03/09/1990	assitant principal	Social	FIDORG	1	
Caen	GIRARD	MAGALY	CDI	1	05/11/2001	Employé débutant	Cleraux	FIDORG	1	
Caen	GOUPIL	AURELIE	CDD	1	12/05/2003	Employé	Social	FIDORG	1	
Caen	GUERIN	BRIGITTE	CDI	0	03/01/1977	Assistant	Social	FIDORG	0	
Caen	JAMES	HERVE	CDI	1	04/02/1980	assitant principal large autonomie	James/Ouchene	FIDORG	1	
Caen	JEANNE	EDWIGE	CDI	1	08/10/2001	Assistant	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	LAFFAITEUR	MICKAEL	CDI	1	02/11/2004	Assistant confirmé	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	LE GOUBIN	BRIGITTE	CDI	1	21/01/1991	assistant confirmé	Cleraux	FIDORG	1	
Caen	LEBRAT	ODILE	CDI	1	01/12/1986	Assistant	Administration	FIDORG	1	

Liste du personnel pour affectation

Etablissement	Nom	Prénom	Contrat	ETP	Date d'ancienneté	Emploi Bulletin de salaire	Groupe	Société d'affectation	FIDORG ETP	SECOGEC ETP
Caen	LEBRETHON	VALERIE	CDI	1	07/03/1989	Assistant	Informatique	FIDORG	1	
Caen	LEFOYER	SOPHIE	CDI	1	25/09/2000	Secrétaire	Nofitex	FIDORG	1	
Caen	LENTZ	SYLVIE	CDI	1	21/03/2001	Assistant	Social	FIDORG	1	
Caen	LESAUNIER	DOMINIQUE	CDI	1	01/09/1992	Employé confirmé	James/Ouchene	FIDORG	1	
Caen	MADELAINE	CAROLE	CDI	1	15/01/2001	assistant confirmé	Dalmont	FIDORG	1	
Caen	MARIE	BEATRICE	CDI	1	18/06/2001	Secrétaire	Nofitex	FIDORG	1	
Caen	MARION	ELISE	CDI	1	27/11/2000	Employé confirmé	Social	FIDORG	1	
Caen	MAUPAS	SANDRINE	CDI	1	03/09/1990	Assistant	James/Ouchene	FIDORG	1	
Caen	MAZIE	FRANCK	CDI	1	10/10/1992	cadre confirmé	Nofitex	FIDORG	1	
Caen	NIARD	CHRISTOPHE	CDI	1	03/05/2001	Assistant	Social	FIDORG	1	
Caen	OLIER	AGNES	CDI	0.8	18/04/1985	Employé	Informatique	FIDORG	0.8	
Caen	OUCHENE	AKIM	CDI	1	30/01/1984	assistant principal large autonomie	James/Ouchene	FIDORG	1	
Caen	PANIER	PATRICIA	CDI	1	08/09/1993	Employé	Teissedre	FIDORG	1	
Caen	POTIER	VALERIE	CDI	0.8	06/11/2000	cadre	Administration	FIDORG	0.8	
Caen	PRINS	SANDRINE	CDI	1	12/03/2001	Assistant	Social	FIDORG	1	
Caen	QUETEL	STANISLAS	CDI	1	04/10/2004	Assistant débutant	Teissedre	FIDORG	1	
Caen	ROUYER	SUZY	CDI	0.92	17/09/1979	assistant principal	Teissedre	FIDORG	0.92	
Caen	SOLLET	THERESE	CDI	0.92	02/09/1991	cadre	Le Roux	FIDORG	0.92	
Caen	TEISSEDE	CORINNE	CDI	1	01/07/1992	cadre	Teissedre	FIDORG	1	
Caen	TILLOY	FABIENNE	CDI	0.75	01/01/2000	Employé confirmé	Administration	FIDORG	0.75	
Caen	VAVASSEUR	PATRICIA	CDI	1	01/05/1988	Assistant	Teissedre	FIDORG	1	
Caen	VERRIER	EMILIE	CDI	1	02/12/2002	Employé	Secrétariat	FIDORG	1	
Caen	VIVIER	SYLVIE	CDI	1	16/03/1981	Assistant	Cléraux	FIDORG	1	
Caen	BERHAUT	CHRISTINE	CDI	1	01/04/1988	Assistant	Secrétariat	SECOGEC		1
Caen	BIDANT	ISABELLE	CDI	1	15/10/2001	Assistant confirmé	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	CHAMPION	THIERRY	CDI	1	02/01/2001	Assistant principal large autonomie	Pelletier	SECOGEC		1
Caen	DANET	NADINE	CDI	0.8	06/10/1997	cadre	Pelletier	SECOGEC		0.8
Caen	DEPREAY	MARTINE	CDI	1	04/12/1975	Employé confirmé	Informatique	SECOGEC		1
Caen	DROUIN	GINETTE	CDI	1	17/04/1989	Employé confirmé	Secrétariat	SECOGEC		1
Caen	FOURNIER	CLAIRE	CDI	1	01/11/1988	cadre confirmé	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	FRISTEAU	SOPHIE	CDI	1	15/02/1993	assistant principal	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	GARNIER	CARMEN	CDI	1	31/08/1970	Employé principal	Secrétariat	SECOGEC		1
Caen	HARACIC	MUNEVEA	CDI	1	02/02/1998	Employé	Secrétariat	SECOGEC		1
Caen	HAZARD	VANESSA	CDI	1	19/05/2003	Employé principal	Lenoir	SECOGEC		1

Etablissement	Nom	Prénom	Contrat	ETP	Date d'ancienneté	Emploi Bulletin de salaire	Groupe	Société d'affectation	FIDORG ETP	SECOGEC ETP
Caen	HULIN	NATHALIE	CDI	0.5	11/03/1996	Employé débutant	Secrétariat	SECOGEC		0.5
Caen	HUYGHE BURNOG	MARIE-FRANCE	CDI	1	19/12/1988	cadre confirmé	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	LE LOUS	CEDRIC	CDI	1	01/09/2001	Assistant	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	LECOMTE	OLIVIER	CDI	1	03/09/2001	Assistant principal large autonomie	Pelletier	SECOGEC		1
Caen	LENOIR	VALERIE	CDI	1	25/10/1999	Cadre	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	LERICHE	CAROLINE	CDI	1	18/09/2000	assistant principal large autonomie	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	MASSELIN	BERTRAND	CDI	1	01/09/1997	cadre	Masselin	SECOGEC		1
Caen	MAUDUIT	AURELIE	CDI	1	01/09/2003	Employé débutant	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	MAUGER	VERONIQUE	CDI	1	28/02/2000	Assistant	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	MILCENT	CYRIL	CDI	1	16/09/2002	Assistant confirmé	Pelletier	SECOGEC		1
Caen	PELLETIER	MATHIAS	CDI	1	01/01/2000	Cadre	Pelletier	SECOGEC		1
Caen	PERRIER	LUCIE	CDI	1	04/11/2002	Employé principal	Pelletier	SECOGEC		1
Caen	PIQUOT	AUDE	CDI	1		Assistant confirmé	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	POULAIN	SANDRINE	CDI	1	04/11/2002	Assistante principale	Fournier/Huygh	SECOGEC		1
Caen	RAULIN	PHILIPPE	CDI	1	10/12/2001	assistant principal	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	RENARD	JEROME	CDI	1	02/12/2002	Employé principal	Lenoir	SECOGEC		1
Caen	THOREL	BRUNO	CDI	1	09/12/1981	assistant principal large autonomie	Masselin	SECOGEC		1
Caen	TINARD	NICOLAS	CDI	1	01/02/2002	assistant principal	Masselin	SECOGEC		1
Caen	VICTOR ZARAGOZA	ANNE	CDI	1	02/09/2002	Assistant	Masselin	SECOGEC		1
Du Coq	BOUQUET	ODILE	CDI	1	15/06/1998	Cadre	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	CHETRIT	ALEXANDRA	CDI	1	13/01/1999	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	CITTERIO	FRANCOIS	CDI	1	24/06/2002	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	DE MONVAL	FREDERIC	CDI	1	16/07/2001	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	DUPOY	PHILIPPE	CDI	1	18/06/2002	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	FHIMA	TERENCE	CDI	1	16/12/2002	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	GUIARD	SANDRINE	CDI	1	15/05/2000	assistant confirmé	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	MALTOUR	HUBERT	CDI	1	12/02/1999	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	MILLERON	MARIE-LAURE	CDI	1	01/10/2001	Expert comptable stagiaire	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	NICOLAS	MYRLENE	CDI	0.86	05/05/2003	Assistant	Du Coq	SECOGEC		0.86
Du Coq	NOEL	PAULINE	CDI	1	25/03/2004	Secrétaire	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	PICOU	JEAN	CDI	1	01/06/1994	Cadre	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	RANCON	HUBERT	CDI	1	01/10/1991	Cadre	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	RIDOUX	DAPHNE	CDI	1	04/11/2002	Assistant	Du Coq	SECOGEC		1
Du Coq	TUDOCE	ISABELLE	CDI	1	09/10/2002	Contrat de qualification	Du Coq	SECOGEC		1

Etablissement	Nom	Prénom	Contrat	ETP	Date d'ancienneté	Emploi Bulletin de salaire	Groupe	Société d'affectation	FIDORG ETP	SECOGEC ETP
				96.98					52.82	44.16

GUERIN Brigitte : est actuellement en congé sans solde jusqu'au 30 novembre 2004, elle est remplacée par Aurélie TROCHERIE
 SOPHIE Davoine : remplace Nathalie BAPTISTE, actuellement en congé maternité jusqu'au 15 mars 2005



Annexe 8 - Acte de garantie des apports



Traité de scission FW

page 26 / 26

